

ACTION URGENTE

UN AVOCAT GRAVEMENT MALADE EST RENVOYÉ À LA PRISON D'EVIN

L'avocat spécialisé dans la défense des droits humains, Abdolfattah Soltani, a été renvoyé à la prison d'Evin à Téhéran le 7 juin, après avoir bénéficié d'une permission de sortie à la suite de la mort de sa mère. Ce prisonnier d'opinion, gravement malade, purge une peine de prison de 13 ans pour son travail en faveur des droits humains. Il ne peut bénéficier des soins médicaux dont il a besoin à l'intérieur de la prison.

Le prisonnier d'opinion **Abdolfattah Soltani**, éminent avocat défenseur des droits humains condamné à 13 ans de prison pour son travail légitime, a été renvoyé à la prison d'Evin à Téhéran le 7 juin. Il avait été relâché dans le cadre d'une permission provisoire pour raisons familiales le 17 mai, sa mère étant décédée quelques heures auparavant. Abdolfattah Soltani avait déposé plusieurs demandes de permission afin de passer du temps avec sa mère en fin de vie, mais les autorités carcérales avaient repoussé sa sortie. Selon ses médecins, Abdolfattah Soltani court sans doute un risque accru de crise cardiaque, car il ne reçoit pas les soins adéquats lorsqu'il se trouve en prison. Il a été transféré à la clinique de la prison à plusieurs reprises, car il se plaignait de douleurs à la poitrine et de fortes palpitations cardiaques. À chaque fois, il a été renvoyé dans sa cellule sans avoir reçu aucun traitement ou en ayant simplement reçu des médicaments, comme de l'aspirine et du propranolol pour réguler son rythme cardiaque. Depuis son incarcération, le ministère public a refusé plusieurs fois d'autoriser sa sortie pour raisons médicales ou son transfert à l'hôpital, lors même que les médecins avaient déclaré qu'il avait besoin de soins constants et d'être placé en observation en dehors de la prison, ajoutant que les conditions difficiles de détention aggravaient son hypertension et son rythme cardiaque élevé.

Abdolfattah Soltani souffre d'autres problèmes de santé, notamment de troubles digestifs, pour lesquels il a été admis aux urgences de l'hôpital en 2013. Il souffre également d'une hernie discale dans le dos. Son épouse a pris plusieurs rendez-vous de physiothérapie pour lui, mais les autorités ne l'ont pas conduit à ses séances à l'heure. Aussi a-t-il manqué certains rendez-vous, ce qui l'a obligé à attendre plusieurs semaines avant que son épouse puisse prendre un nouveau rendez-vous. Les autorités judiciaires ignorent généralement les requêtes de sortie pour raisons médicales que son épouse dépose presque chaque semaine.

Abdolfattah Soltani a notamment été condamné pour « propagande contre le régime » en raison de son travail en faveur des droits humains et pour « création d'une organisation illégale » en tant que cofondateur du Centre de défense des droits humains en Iran, contraint de fermer en 2008. Il est détenu à la prison d'Evin, à Téhéran, depuis son arrestation en septembre 2011.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en anglais, en arabe, en français ou dans votre propre langue) :

- priez les autorités iraniennes de libérer immédiatement et sans condition Abdolfattah Soltani, un prisonnier d'opinion qui n'a fait qu'exercer pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association, notamment dans le cadre de son travail d'avocat ;
- exhortez-les à veiller à ce qu'il puisse immédiatement bénéficier des soins médicaux dont il a besoin à l'extérieur de la prison.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 29 JUILLET 2016 À :

Guide spirituel de la République
islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei

Formule d'appel : *Your Excellency*, /
Excellence,

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadeq Larijani

Formule d'appel : *Your Excellency*, /
Monsieur le Ministre,

Copies à :

Président

Hassan Rouhani

Veillez adresser vos appels à ces autorités par l'intermédiaire des représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (voir liste ci-dessous). S'il n'y a pas d'ambassade iranienne dans votre pays, adressez votre courrier à la mission permanente de l'Iran aux Nations unies : Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran to the United Nations, 622 Third Avenue, 34th Floor, New York, NY 10017, États-Unis. Adresse(s) à compléter :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

UN AVOCAT GRAVEMENT MALADE EST RENVOYÉ À LA PRISON D'EVIN

COMPLÉMENT D'INFORMATION

En raison de problèmes digestifs, Abdolfattah Soltani a été admis aux urgences de l'hôpital en 2013. Après avoir passé 41 jours à l'hôpital, sa famille étant contrainte de payer les soins et les autorités n'ayant pas approuvé sa demande de sortie pour raisons médicales, il a demandé à retourner à la prison. Les autorités avaient refusé de lui accorder cette permission, contre l'avis des médecins de la prison. Le procureur adjoint de la prison d'Evin a généralement rejeté sans fournir aucun motif les demandes de permission pour raisons médicales et de transfert à l'hôpital déposées par Abdolfattah Soltani. Un jour, sa famille a été informée du fait que le procureur général, qui supervise le travail du procureur adjoint de la prison d'Evin, s'opposait aux permissions de sortie pour raisons médicales parce qu'Abdolfattah Soltani restait « ferme » dans ses convictions.

La fille d'Abdolfattah Soltani, Maedeh Soltani, a déclaré : « Au fil des ans, ma mère a déposé tant de demandes écrites de sorties pour raisons médicales pour mon père qu'elle pourrait en les réunissant publier un ouvrage en plusieurs tomes. Elle dépose une demande presque chaque semaine. Pourtant, le procureur adjoint de la prison n'y prête aucunement attention. Il prend les lettres et assure qu'elles seront traitées. La santé d'un prisonnier ne mérite-t-elle aucune attention ? La vie d'un être humain est en jeu. »

Abdolfattah Soltani, avocat défenseur des droits humains éminent et récompensé, a cofondé le Centre de défense des droits humains en Iran. Il a reçu le Prix des droits humains de l'Association internationale du barreau en 2012, ainsi que le Prix international des droits humains de Nuremberg en 2009. Abdolfattah Soltani a été arrêté une première fois le 16 juin 2009, durant les troubles qui ont suivi l'élection présidentielle contestée. Il a été placé en détention à la prison d'Evin à Téhéran jusqu'au 26 août 2009. Il a alors été libéré sous caution, avec pour garantie des titres de propriété d'une très grande valeur. Pendant sa détention, il n'a pu recevoir qu'une seule visite de sa famille et passer quelques coups de téléphone à ses proches. Abdolfattah Soltani a de nouveau été arrêté par des agents des services de renseignement le 10 septembre 2011, alors qu'il se trouvait dans un tribunal révolutionnaire dans le cadre de la défense d'un client. Les agents l'ont escorté chez lui, où ils ont saisi des ordinateurs, des documents, des cartes bancaires, des albums de famille, des CD et des DVD, avant de le conduire à la section 209 de la prison d'Evin, qui dépend du ministère du Renseignement.

En novembre 2011, le secrétaire général du Haut conseil des droits humains en Iran, Mohammad Javad Larijani, a déclaré lors d'une conférence de presse organisée aux Nations unies à New York : « Aucun avocat n'est emprisonné simplement parce qu'il exerce cette profession ou qu'il défend les droits humains, mais parce qu'il est impliqué dans des activités qui compromettent la sécurité de l'État, particulièrement dans le cadre de relations avec des organisations terroristes. M. Abdolfattah Soltani entretient des relations avec des groupes terroristes qui sont responsables d'avoir assassiné plus de 10 000 personnes en Iran. »

En mars 2012, Abdolfattah Soltani a été informé que la chambre n° 28 du tribunal révolutionnaire de Téhéran l'avait condamné à 18 ans de prison pour plusieurs chefs d'inculpation, notamment « propagande contre le régime », « rassemblement et collusion dans l'intention de nuire à la sûreté de l'État » et « établissement d'un groupe illégal ». Ces accusations étaient toutes liées à son travail de défense des droits humains, notamment à sa participation à la création du Centre de défense des droits humains. Il a également été déclaré coupable d'avoir « accepté un prix illégal et des revenus illégaux » parce qu'il a accepté, par l'intermédiaire de son épouse Massoumeh Dehghan, le Prix international des droits de l'homme de Nuremberg. Par ailleurs, le tribunal lui a interdit d'exercer sa profession d'avocat pendant 20 ans et a ordonné qu'il purge sa peine en exil à Barazjan, dans le sud de l'Iran. En juin 2012, la chambre n° 54 de la Cour d'appel de Téhéran a réduit sa peine de prison à 13 ans et l'interdiction d'exercer à deux ans (au lieu de 20).

Nom : Abdolfattah Soltani

Homme

AU 142/16, MDE 13/4280/2016, 17 juin 2016

